

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/49

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 10 septembre 2012

L'an deux mille douze et le dix septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 31 août 2012.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : P.MAURIN – J-L.CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS – M.JOLLIVET – A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET – G.VERNET – M.HILAIRE - J.TESTON.

Excusé : B.BOUAZZA a donné procuration à J-L.CHAUSSIGNAND.

Absents : B.DELAUZUN – D.FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

Objet : Acquisition de terrain pour l'élargissement du chemin rural de Chabanne

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle D 1853 de 99 m² afin de pouvoir élargir une partie du chemin rural qui fait la jonction entre le chemin qui mène à la station d'épuration (chemin d'Alba à la Condamine de l'Escoutay) et la RD 263 au hameau de La Roche (transformateur électrique).

.../...



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle D 1853 sise Chabanne d'une superficie de 99 m² appartenant à Mme DELAUZUN Yvette
- Accepte le prix d'acquisition de 1 € pour la totalité de la parcelle.
- Précise que la commune prendra en charge la totalité des frais de notaire afférents à l'établissement des actes, ainsi que la totalité des frais de géomètre nécessaires au bornage du terrain.
- Charge son Maire de signer les actes notariés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

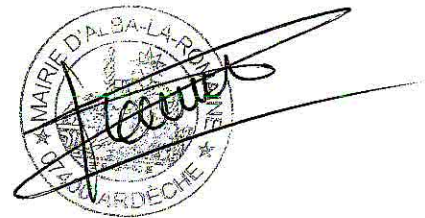
Fait et délibéré à Alba La Romaine, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME,

Alba La Romaine, le 11 septembre 2012.

LE MAIRE

Pierre MAURIN



REÇU A
LA PREFECTURE LE

12 SEP. 2012

.../...